

Principes pouvant servir de base à la création d'une Association Weta

Préambule

L'utilisateur d'un trimaran Weta aime avant tout l'aspect convivial, décontracté, simple et ludique d'un bateau léger, moderne à la vitesse facile et aux réactions saines. Mais il peut aussi éventuellement chercher à améliorer son savoir faire et celui de son équipage pour pouvoir mieux profiter du bateau, plus sûrement, et dans une gamme plus variée de conditions. Un bon moyen pour aiguillonner cet apprentissage est de se préparer pour et participer à des régates. La régata en elle-même a aussi son propre aspect ludique et satisfaisant.

Les trimarans de sport Weta peuvent donc être amenés à participer à des événements compétitifs variés. Dans les courses ouvertes à des voiliers de types différents, le voilier le plus rapide, par sa construction ou son équipement, ayant souvent un avantage décisif, de nombreuses formules de handicap ont vu le jour pour essayer de réduire cet avantage et donner plus de poids à l'équipage et à son savoir faire. Mais les résultats demandent des calculs et n'apparaissent pas d'une manière transparente au moment du franchissement de la ligne d'arrivée. De plus ces formules sont imparfaites et l'expérience a montré que les courses qui aplanissaient le mieux les différences matérielles étaient des courses monotypes entre voiliers aussi identiques que possibles au sein d'une même classe. Finalement, les courses monotypes sont plus riches d'enseignements pour tous et à toutes les phases.

En pratique, les personnes les mieux placées pour définir et administrer la classe sont les propriétaires des voiliers en question, regroupés au sein d'une association. Une telle association a autorité pour définir et faire évoluer les règles de la classe et est reconnue par la Fédération Française de Voile et les organisateurs de régates.

Mais si la régata sous toutes ses formes est une motivation importante conduisant à la création d'une Association Weta, pour que cette association soit représentative, elle devra représenter et défendre les intérêts et les motivations de tous les propriétaires,

qu'ils aient ou non l'intention de régater. En d'autres termes, l'association devra apporter une valeur ajoutée à tout le monde, compétiteur ou pas. De plus, l'association devra privilégier le coté formateur du bateau et des régates.

Étant donné la taille relativement faible de la base actuelle, l'association devra être légère (en termes de structure et de temps et d'effort de ses membres), et aussi peu intrusive que possible. Elle utilisera la technologie actuelle pour minimiser les déplacements et éviter les réunions qui peuvent être évités.

Objectifs et avantages

L'Association Weta regroupera tous les utilisateurs et fans du trimaran Weta, propriétaires ou non. Les votes statutaires seront cependant comptabilisés sur la base d'une voix par bateau.

L'Association Weta sera créée pour :

- **Mettre en place et faire évoluer un règlement du monotype Weta applicable aux courses locales (les courses à vocation internationale sont basées sur le règlement international Weta).**
- **Promouvoir le Weta et représenter la communauté de ses utilisateurs auprès de la FFVoile et des organisateurs de régates.**
- **Promouvoir le Weta et représenter la communauté de ses utilisateurs auprès des organisateurs d'événements de tous genres (rencontres, rassemblement, randonnées, raid, etc.) intéressant le Weta et ses utilisateurs.**
- **Promouvoir l'organisation de rencontres conviviales et décontractées de la grande famille Weta.**
- **Promouvoir des actions destinées à réduire le coût (prix d'achat, prix de revente, achats groupés de voiles et accessoires, etc.) et à augmenter la qualité (remorque, accastillage, accessoires, etc.) du Weta sur sa durée de vie.**
- **Promouvoir l'utilisation en régates de règles de courses simplifiées pour les rendre plus conviviales et diminuer l'obstacle qu'elles constituent pour un nouveau venu à la régata.**
- **Promouvoir et faciliter les échanges (d'information, conseils,**

tuyaux, etc.) et le transfert de connaissance entre utilisateurs du Weta.

- **Promouvoir l'organisation de sessions didactiques avec experts et spécialistes (professionnels liés au Weta ou à des bateaux similaires, fabricants de voile et d'accastillage, connaisseurs des conditions maritimes, des règlements, etc.).**
- **Représenter la communauté Weta auprès du concepteur du bateau et de ses représentants agréés.**
- **Aider ceux qui le souhaitent à découvrir la régata en Weta et à se perfectionner.**

Principes généraux du monotype Weta

Le trimaran monotype Weta sera défini comme étant conçu et manufacturé par un fournisseur unique, Weta Marine Ltd

Le règlement international inclus dans la définition du Weta : les coques, poutres, plans immergés, gréements, accastillage et voiles.

NB : L'accastillage et les voiles peuvent normalement se trouver chez plusieurs fournisseurs. Attribuer un monopole à un fournisseur unique a l'avantage de limiter la course aux armements entre équipages, d'égaliser au maximum entre bateaux la force motrice disponible, et de produire sur de plus grandes séries. Mais cette situation ne résulte pas forcément par une réduction des coûts à l'achat. Si le Weta se développe, ouvrir ce marché aurait éventuellement l'avantage d'inciter à l'amélioration de la qualité et des coûts.

Un principe de base du monotype Weta sera d'assurer que tous les bateaux soient identiques, pour neutraliser aussi bien que possible les différences entre potentiels de vitesse des bateaux et pour mieux faire ressortir le savoir faire des équipages.

Pas de changements matériels coûteux qui améliorent la performance

- **Les changements qui améliorent la sécurité sans impact sur la performance et les changements d'un coût bénin (à définir) qui améliorent la performance pourront être permis, cas par cas**
- **Les modifications sans coût des réglages pourront être permises, sauf si elle ont un impact négatif sur la sécurité**
- **Pour limiter les coûts, le renouvellement des voiles pourra être**

limité à un jeu complet de trois voiles tous les trois ans.

Le règlement devra être léger, éviter les approbations préalables obligatoires, les certificats, les timbres de coque et de voile, les jauges et les mesures ; il devra se baser dans la mesure du possible sur des déclarations simples

Il n'y aura pas besoin de limiter et réglementer le poids et le nombre de l'équipage, au delà des exigences de l'homologation CE (catégorie C pour un maximum de trois personnes et 240 kg)

Le règlement international limite l'équipage à quatre personnes.

Les catégories suivantes existent au niveau international et pourront être utilisées :

- **Solitaire**
- **Équipage féminin**
- **Junior (moins de 18 ans)**
- **Master (plus de 45 ans)**
- **Grand Master (plus de 55 ans)**
- **Grand Touring (une personne à mobilité réduite reste assise en un poste fixe)**